

La légende napoléonienne sous le Second Empire : les médaillés de Sainte-Hélène et la fête du 15 août

Sudhir Hazareesingh

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2003/3 n° 627 , PAGES 543 À 566

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130534921

DOI 10.3917/rhis.033.0543

Date de mise en ligne : 01/12/2007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2003-3-page-543?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La légende napoléonienne sous le Second Empire : les médaillés de Sainte-Hélène et la fête du 15 août

Sudhir HAZAREESINGH

Au matin du 15 août 1866, les habitants de la commune de Foix (Nord) furent réveillés par le joyeux carillon des cloches de l'Église. Comme dans chaque ville et village de France, les cloches annonçaient une double célébration : celle, officielle, de la Saint-Napoléon, la fête nationale du pays sous le Second Empire ; et celle, religieuse, de la fête catholique de l'Assomption.

Pour Dumont, le maire de Foix, la journée débuta avec une distribution de vivres aux « nécessiteux » de la commune. Dans sa circulaire annuelle, le préfet du Nord lui avait rappelé que l'empereur Napoléon III attachait « une importance particulière » aux gestes de charité le jour de la fête nationale. Dans son rapport sur les événements de la journée, le premier magistrat insista donc sur la générosité de la commune, et loua l'excellent travail accompli par le Bureau de bienfaisance. Il décrivit ensuite le déroulement des événements dans sa commune. Tout se passa comme dans les années précédentes : la procession civique se réunit à la mairie, puis se rendit à l'Église, où elle assista au *Te Deum*. En début d'après-midi des divertissements publics, organisés par les autorités communales, réunirent la majeure partie de la population. L'atmosphère était joyeuse et détendue, et la population célébrait la fête nationale avec entrain et patriotisme.

Mais en 1866 les choses prirent une tournure inhabituelle à Foix. Voici le rapport officiel du maire :

« Malgré l'animation avec laquelle les habitants se livraient au plaisir, vers six heures du soir les jeux furent suspendus comme par enchantement : la cloche de l'Église avertissait la population qu'une cérémonie funèbre allait avoir lieu ; il s'agissait en effet de rendre les derniers devoirs à un brave militaire du Premier Empire, le nommé Saumin, décédé le 14 août, à l'âge de 84 ans. La cérémonie religieuse terminée, un des assistants a prononcé un discours dans lequel il a rappelé, par quelques mots bien sentis, les qualités du soldat et du citoyen qui ont fait de Saumin un brave militaire, un homme honorable et honoré. La fête s'est terminée au milieu d'un calme imposant qui faisait naître les plus sérieuses réflexions sur les devoirs du citoyen envers la patrie. »¹

La vie et la mort, le bonheur et le deuil, la gloire et l'humiliation, l'honneur et la disgrâce, les souvenirs du passé et l'anticipation de l'avenir, les affections privées et les vertus publiques, le sacré et le profane, la fierté locale et le patriotisme national, le jacobinisme et le bonapartisme, la réalité et la légende : l'histoire du vétéran napoléonien Saumin nous permet d'entrevoir la richesse et la complexité des célébrations du 15 août sous le Second Empire².

I

De récents travaux nous ont permis d'apprécier la complexité du destin des anciens combattants de la Grande Armée après Waterloo³. Sous la Restauration, la monarchie de Juillet, et la

1. Rapport du maire de Foix au préfet du Nord, 17 août 1866 ; Archives départementales (AD) Nord, M 141 (95).

2. Cet article est fondé sur des recherches aux Archives nationales à Paris, où nous avons travaillé dans les séries F1^{ci}, F7, BB18 et BB30 sur les fêtes civiques sous le Second Empire ; nous avons également consulté les fonds de la série M sur ces célébrations, ainsi que sur les médaillés de Sainte-Hélène, dans une vingtaine d'archives départementales (Aveyron, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Dordogne, Doubs, Gard, Gers, Gironde, Hérault, Indre-et-Loire, Loire-Atlantique, Marne, Meuse, Nord, Rhône, Seine-Maritime, Somme, Tarn, Var, Vaucluse, Yonne). Ce dépouillement nous a permis de consulter non seulement les rapports des préfets et procureurs généraux, qui observaient les festivités à distance, mais aussi les comptes rendus des agents locaux : sous-préfets, maires, gardes champêtres, gendarmes, et commissaires de police. Ces témoignages directs se sont révélés d'une très grande richesse et nous ont permis de placer les événements dans leur contexte local. Bien que ces rapports aient été rédigés dans un cadre hiérarchique, ils furent souvent empreints d'une grande liberté de ton, critiquant à maintes reprises le déroulement des festivités, et signalant notamment le manque d'enthousiasme des populations locales (ou les défaillances des autorités).

3. Cf. Françoise Job, *Les anciens militaires de la République et de l'Empire dans le département de la Meurthe en 1857*, *Annales historiques de la Révolution française*, 245, juillet-septembre 1981, p. 419-436 ; Louis-Henri Fleurence, *Les survivants des campagnes de la République et de l'Empire et l'attribution de la*

II^e République, ces vétérans ne disparurent pas entièrement de la sphère publique en tant qu'acteurs collectifs. Incorporés dans la légende napoléonienne, notamment dans les romans de Balzac et de Stendhal, ils en devinrent aussi les puissants vecteurs, contribuant à perpétuer la mémoire et les mythes de la Grande Armée dans les campagnes françaises. Les historiens s'accordent sur ce point : les anciens soldats de l'Empire, après leur retour dans leurs chaumières en 1815, ont joué un rôle essentiel dans la création et la dissémination du culte de Napoléon en France⁴. Grâce aux travaux de Frédéric Bluche et de Bernard Ménager, nos connaissances sur la légende napoléonienne, et plus généralement sur la richesse et la diversité de la culture politique bonapartiste au XIX^e siècle se sont considérablement enrichies⁵. À travers le rôle des vétérans dans les cérémonies civiques du Second Empire, nous soulignerons ici l'apport important de ces anciens combattants à la légitimation politique du bonapartisme.

Autre thème majeur de cet article : la place du soldat dans la société française, et l'intégration des forces armées dans la communauté nationale. D'après les travaux de Jean-Pierre Bois et Isser Woloch sur le XVIII^e siècle et la période napoléonienne, cette intégration fut largement initiée sous l'Ancien Régime ; la Révolution et l'Empire ne firent que compléter le processus⁶. Mais comme l'a démontré Raoul Girardet, la première moitié du XIX^e siècle fut marquée par un rejet de l'armée dans les milieux politiques et intellectuels. Les bourgeois et les aristocrates virent dans le soldat un propagateur du jacobinisme, alors que les libéraux et les Saint-Simoniens perçurent en lui les vestiges d'un âge barbare ; et jusqu'à la fin des années 1860 l'antimilitarisme demeura une des composantes essentielles de la culture politique républicaine. Ce ne fut qu'avec l'émergence du Second Empire et la peur grandissante de la « révolution sociale » que l'armée fut acceptée par les élites conservatrices comme un garant de l'ordre social⁷. Mais la question de la perception populaire de l'armée reste toujours controversée. Un récent article de David Hopkins, fondé essentiellement sur des

médaille de Sainte-Hélène dans le département des Vosges en 1857, *Revue de l'Institut Napoléon*, 151 (vol. II, 1988) ; et Natalie Petiteau, *Les vétérans du Premier Empire : un groupe socioprofessionnel oublié*, *Cahiers d'histoire*, vol. 43, n. 1, 1988, p. 25-45.

4. Jean Lucas-Dubreton, *Le culte de Napoléon 1815-1848*, Paris, Albin Michel, 1960, p. 25-26.

5. Frédéric Bluche, *Le bonapartisme : aux origines de la droite autoritaire (1800-1850)*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1980 ; Bernard Ménager, *Les Napoléon du Peuple*, Paris, Aubier, 1988.

6. Jean-Pierre Bois, *Les anciens soldats dans la société française au XVIII^e siècle*, Paris, Economica, 1990 ; Isser Woloch, *The French Veteran from the Revolution to the Restoration*, Chapel Hill, NC, University of North Carolina Press, 1979.

7. Raoul Girardet, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, p. 26-27.

sources littéraires, soutient ainsi que pendant la majeure partie du XIX^e siècle l'ancien combattant conserva dans l'imaginaire public « sa mauvaise réputation de vagabond, dépensier, voleur, menteur, et libertin. »⁸

Nous verrons que cette image devra être nuancée, vu l'affection, l'enthousiasme même du public envers les vétérans de la Grande Armée pendant les fêtes civiques du Second Empire. Plus fondamentalement, les vétérans impériaux, décorés de la médaille de Sainte-Hélène par Napoléon III, nous apprendront beaucoup sur la notion de l'honneur dans la France du XIX^e siècle – à la fois dans une perspective horizontale, comme l'expression de qualités individuelles, et d'un point de vue vertical, comme une réflexion des qualités conférées aux individus par les collectivités (groupes, hiérarchies sociales, institutions publiques)⁹. Suivant la stimulante thèse d'Arno Mayer sur la perpétuation des valeurs aristocratiques en Europe après la Révolution française¹⁰, les recherches sur les conceptions et les pratiques françaises de l'honneur se sont portées essentiellement sur la dialectique entre les conceptions bourgeoises et aristocratiques de l'honneur, ainsi que sur l'importance de la masculinité dans les codes bourgeois de la vertu sociale¹¹.

Tout en gardant ces perspectives à l'esprit, nous examinerons ici une variante très différente de la notion d'honneur – c'est-à-dire comment cette conception fut perçue, comprise, et mise en pratique par les humbles anciens combattants des armées napoléoniennes sous le Second Empire. D'une part, cette histoire est celle – très classique en France – de l'affirmation de vertus civiques par l'entremise du pouvoir d'État¹². Marquant un épisode important dans la démocratisation des honneurs en France, la création par l'État bonapartiste de la médaille de Sainte-Hélène semblait permettre aux anciens combattants des armées napoléoniennes de conquérir une nouvelle légitimité sociale au soir de leur existence. Mais l'essentiel n'est pas là. Comme nous l'avons constaté avec l'ancien combattant Saumin, évoqué au début de cet article, l'honneur était aussi une qualité qui était déjà reconnue dans la société, et perpétuée par

8. David M. Hopkin, *La Ramée*, the Archetypal Soldier, as an Indicator of Popular Attitudes to the Army in Nineteenth Century France, *French History*, 14 (2), juin 2000, p. 115-149.

9. Sur cette distinction entre honneur horizontal et honneur vertical, voir Frank Henderson Stewart, *Honor*, Chicago, University of Chicago Press, 1994, p. 32-33.

10. Arno Mayer, *The persistence of the old regime*, New York, Pantheon Books, 1981.

11. Cf. Carol Harrison, *The bourgeois citizen in 19th century France*, New York, Oxford University Press, 1999.

12. Sur le système français des honneurs depuis la Révolution jusqu'à nos jours, voir le chapitre d'Olivier Ihl, in S. Hazareesingh (dir.), *The Jacobin Legacy in Modern France*, Oxford, Oxford University Press, 2002, p. 158-182.

les valeurs et les pratiques des groupes opérant indépendamment de l'État. Comme nous le verrons, les vétérans des armées napoléoniennes étaient porteurs d'une conception de l'honneur, à partir de laquelle ils étaient reconnus et célébrés par la société civile. En d'autres mots, les identités publiques des anciens combattants ne furent pas créées par l'État – celui-ci, au contraire, ne fit qu'entériner par l'institution d'une décoration civique un sens du respect et de l'honneur qui était déjà profondément implanté dans les communautés dans lesquelles vivaient les vétérans du Premier Empire.

II

La médaille de Sainte-Hélène fut créée par Napoléon III par un décret du 22 août 1857, presque une décennie après le lancement d'une campagne en faveur des vétérans napoléoniens après l'élection présidentielle de 1849. En 1850, une commission instituée par le prince-président avait recommandé l'octroi d'une aide financière à plus de onze mille anciens combattants de la Grande Armée dans toute la France¹³. C'est à partir de ce moment – une fois que les autorités publiques se rendirent compte du nombre considérable de survivants des guerres napoléoniennes – que l'idée d'une médaille commémorative germa dans les esprits¹⁴. La médaille devait être remise à tous ceux qui, de nationalité française et étrangère, avaient combattu sous la bannière tricolore pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. L'insigne était fabriquée en bronze, et devait être portée à la boutonnière, suspendue par un ruban vert et rouge. Donnant acte à la légende selon laquelle l'Empereur avait voulu laisser une partie de ses avoirs à ses grognards, la médaille représentait l'empereur Napoléon d'un côté, alors que l'autre face portait cette inscription : « Campagnes de 1792 à 1815 – À Ses Anciens Compagnons de Gloire, Sa Dernière Pensée, 9 mai 1821. »¹⁵

À la fin des guerres napoléoniennes il est estimé qu'un million cent mille hommes rentrèrent dans leurs foyers¹⁶. De ce nombre, environ 390 000 étaient toujours en vie en 1857 pour recevoir leurs

13. Louis-Henri Fleurence, *Les survivants de campagnes*, op. cit., p. 58-59.

14. Cf. Jean-Baptiste Schweitzer, *Relation historique de l'institution de la médaille de Sainte-Hélène par un vieux soldat du Premier Empire*, Marseille, 1861, où l'auteur affirme qu'en 1852 il avait envoyé au ministre de la Guerre une esquisse de la future médaille de Sainte-Hélène.

15. L. Tripier, *Code des membres de la Légion d'honneur*, Paris, 1859, p. LII-LIII.

16. Natalié Petiteau, *Les vétérans du Premier Empire*, op. cit., p. 27-28.

médailles¹⁷ – chiffre remarquablement élevé, qui s’expliquait en partie par la jeunesse relative des recrues de la Grande Armée dans les dernières campagnes du Premier Empire¹⁸. Pourquoi Napoléon III a-t-il voulu créer cette récompense honorifique ? Le désir de secourir les vétérans qui étaient dans le besoin était une des raisons ; mais il y avait également des considérations tactiques et idéologiques plus profondes. Même après sa stabilisation politique dans les années 1850, le Second Empire restait profondément marqué par la tare de ses origines (le coup d’État de 1851 ne fut d’ailleurs jamais commémoré par le régime lui-même, seulement par ses adversaires)¹⁹. Avec la médaille de Sainte-Hélène, le gouvernement impérial tentait donc de raffermir ses liens historiques avec le fondateur de la dynastie napoléonienne, dont le souvenir restait très vivace surtout dans les campagnes françaises²⁰. La démarche de Napoléon III s’inscrivit également dans le contexte de la création d’une « noblesse populaire ». L’Empereur voulait démontrer que son régime demeurerait attaché à l’idéal bonapartiste d’une société dans laquelle le talent et le mérite pouvaient être reconnus sans distinction de richesse ou d’origines sociales. Le Second Empire avait déjà initié la pratique de décorer de la Légion d’honneur les maires des petites communes rurales. La médaille de Sainte-Hélène constituait de ce point de vue une extension de la démocratisation des honneurs en France²¹.

Comment, du point de vue de l’organisation, se déroula l’attribution des médailles ? Le processus représenta une opération massive, à laquelle participèrent les bureaucraties au niveau national, départemental, et communal. Dans un premier temps, les maires de toutes les communes de France commencèrent par inviter les anciens combattants à se faire connaître, et à apporter des preuves de leur incorporation (ou décharge) de l’armée. Une fois ces listes communales établies, les maires les envoyèrent au préfet qui, après vérification, les transmit à son tour à la Grande Chancellerie de la Légion d’honneur à Paris. C’est ici, en consultation avec le minis-

17. Louis-Henri Fleurence, *Les survivants des campagnes*, *op. cit.*, p. 62 ; ce chiffre provient de l’Hôtel des monnaies et médailles de Paris, à qui échet la responsabilité de fabriquer les médailles commémoratives.

18. « L’armée de 1813 était dans son immense majorité une armée “mineure” », Lucas-Dubreton, *Le culte de Napoléon*, *op. cit.*, p. 25.

19. Sur les commémorations politiques en France au XIX^e siècle, cf. notre prochain ouvrage *The Saint-Napoléon : Celebrations of sovereignty in nineteenth-century France*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, à paraître en 2004.

20. Bernard Ménager, *Les Napoléon du peuple*, *op. cit.*

21. Pour plus de détails sur cette question, cf. Sudhir Hazareesingh et Vincent Wright, *Le Second Empire*, in Louis Fougère, Jean-Pierre Machelon and François Monnier (dir.), *Les communes et le pouvoir en France*, Paris, PUF, 2002.

tère de la Guerre, que les médailles, accompagnées d'un certificat, furent attribuées à chaque ancien combattant dont les papiers étaient en ordre. Le processus fut complété par l'envoi des médailles et certificats en sens inverse : de Paris aux préfetures, et enfin des préfetures aux mairies de leurs communes.

Les archives départementales semblent suggérer que dans la majeure partie des cas, l'opération d'attribution et de distribution de médailles se déroula sans heurts. Prenons le cas de l'arrondissement d'Épernay (Marne) : un rapport du sous-préfet pour l'année 1858 démontra que, des 1 063 médailles et certificats reçus par le département, 1 030 avaient été remis à leurs destinataires²². Qu'était-il arrivé aux 33 autres décorations ? Un tiers n'avaient pas été distribués par les maires. Pour ce qui est du reste, bien que nous n'ayons pas de détails spécifiques, il est fort probable qu'une partie des décorés n'étaient pas en mesure de venir à la mairie pour recevoir leurs médailles – soit pour des raisons financières, soit pour des motifs de santé. Dans son étude du département de la Meurthe, Françoise Job a pu constater qu'en 1857 43 % des médaillés avaient entre 65 et 70 ans, et 17 % entre 70 et 75 ans – une tranche d'âge très vulnérable²³. Certains étaient de véritables miraculés : personne n'aurait parié sur les chances de survie de ce soldat renvoyé à son foyer en l'an X ; le médecin qui l'examina constata qu'il souffrait de « faiblesse générale et maladie chronique de la poitrine avec symptômes évidents de phthisie pulmonaire »²⁴. Pourtant il était toujours là en 1857 pour recevoir sa médaille...

III

La procédure bureaucratique n'alla pas sans problèmes. Beaucoup d'anciens militaires avaient perdu – ou n'avaient même jamais reçu – leurs papiers de décharge, et les actes de candidature de ces vétérans furent souvent rejetés. À travers les histoires individuelles de ces malheureux, nous saisissons toute la misère qu'endurèrent les anciens soldats de Napoléon pendant les décennies qui suivirent la chute de leur Empereur.

Prenons le cas d'André Poupon, ouvrier dans une fabrique de textile à Lyon. Après avoir rejoint l'armée comme volontaire en juin

22. Marne, 16 M 1 (médaille de Sainte-Hélène).

23. Françoise Job, *Les anciens militaires*, *op. cit.*, p. 424.

24. *Ibid.*, p. 427.

1807, il combattit lors des campagnes de Wagram (1809), Hollande (1810), Russie (1812) et Belfort (1815). Pendant la campagne de Russie les Cosaques le capturèrent et l'envoyèrent en Sibérie, où il fut interné pendant dix-huit mois ; il y développa un rhumatisme qui le tourmenta pour le reste de sa vie. Rentré en France en 1814 dans le cadre d'un échange de prisonniers, Poupon fut renvoyé chez lui mais – étant un passionné de l'Empereur – il reprit les armes pendant les Cent Jours. Son corps fut martyrisé pendant ses huit années sous les drapeaux : son bras droit fut percé par une lance cosaque à Smolensk ; ses pieds gelèrent dans la retraite de Moscou, et un sabre prussien lui ouvrit le crâne à Belfort.

Mais ses problèmes ne faisaient que commencer. Physiquement diminué et sans ressources – les anciens combattants ne reçurent aucune pension sous la Restauration²⁵ – Poupon attendit le changement de régime de 1830 pour envoyer une lettre au duc d'Orléans demandant une pension d'État, avec tous les papiers militaires attestant de ses états de service. Il ne reçut aucune réponse, et ses papiers ne lui furent jamais rendus. Le régime de Louis Philippe était très heureux d'exploiter à ses fins la légende impériale (notamment en 1840, avec le « retour des cendres ») mais il ne montra aucune sollicitude pour les anciens soldats de Napoléon. Après vingt années supplémentaires de souffrances – nous étions maintenant en 1850, sous la II^e République – Poupon envoya une autre demande de pension au préfet du Rhône, invoquant son âge, sa misère, et sa mauvaise santé. Toujours pas de réponse. En 1853, sous le Second Empire, il écrivit au ministère de la Guerre, qui lui répondit qu'il était officiellement classé comme déserteur, n'ayant pas de papiers pour prouver ses états de service. Finalement, en 1857, Poupon écrivit directement à Napoléon III, qui, touché par son long martyr, semble être intervenu en sa faveur²⁶.

Les archives départementales recensent des dizaines de cas similaires – et qui bien souvent ne connurent pas l'heureux dénouement qui couronna l'acharnement de l'ancien grognard Poupon. Tous ces exclus de médaille (qui étaient déjà socialement marginalisés) se virent refuser leur incorporation dans les associations d'anciens combattants, qui essaimèrent dans toute la France après 1857. Ces organisations, fondées sur le même principe que les Sociétés de secours mutuels, fournissent de précieux renseignements sur les conditions socio-économiques des médaillés. Dans beaucoup de con-

25. Natalie Petiteau, *Les vétérans du Premier Empire*, op. cit., p. 31.

26. Sa lettre à l'Empereur se trouve dans son dossier à la préfecture du Rhône, AD Rhône, 1 M 263 (médaille de Sainte-Hélène).

trées, les anciens soldats devaient faire face à une misère noire. Ainsi à Nice la Société d'assistance des médaillés de Sainte-Hélène fut créée en 1859 ; après l'annexion du comté, le préfet prit la société sous son patronage. Tous les ans, l'association lançait des appels publics pour subvenir aux besoins des vétérans qui étaient « dans le besoin, sans ressources, et sans travail ». Nous ne disposons pas de chiffres exacts, mais il est certain que la majorité des médaillés de Nice étaient dans le besoin car plus de la moitié des fonds souscrits furent alloués à l'achat du pain²⁷. De même, dans son étude des vétérans du département du Vaucluse, Natalie Petiteau a recensé beaucoup de cas de détresse²⁸.

Mais les situations varièrent considérablement dans chaque département. Dans la Côte-d'Or, au début des années 1850, le nombre d'anciens combattants nécessiteux semblait relativement restreint. Ceux qui étaient dans le besoin bénéficiaient de l'assistance communale. Ainsi en août 1852, la municipalité de Belsey offrit la somme de 8 F à « Gaillard Claude, ancien soldat de l'Empire, qui est réduit à la plus grande misère »²⁹. Dans la Dordogne, le préfet écrit à tous les maires à la fin de l'année 1857 pour tenter d'établir la proportion d'anciens combattants qui seraient dans l'incapacité de voyager jusqu'à Périgueux pour recevoir leurs médailles « pour des raisons d'âge, d'infirmité, ou de position de fortune »³⁰. Le maire de Périgueux répondit qu'un grand nombre des anciens combattants du chef-lieu « ne pourrait même pas s'habiller convenablement pour une cérémonie publique »³¹. Dans le même registre, le sous-préfet de Bergerac fit savoir que la plupart de ses médaillés ne seraient pas en mesure de faire un tel voyage pour des raisons à la fois physiques et matérielles³². Toutefois les sous-préfets de Ribérac et Sarlat répondirent qu'une majorité des vétérans de leurs communes étaient tout à fait prêts à venir recevoir leurs insignes des mains du préfet³³. Prenant acte des disparités dans les conditions physiques et matérielles des anciens combattants, le premier fonctionnaire du département préféra en fin de compte ne pas organiser de cérémonie officielle, et remit aux maires la responsabilité de distribution des médailles.

27. *Compte-rendu de la Société d'Assistance des médaillés de Sainte-Hélène de Nice* (Nice, 1864), Bib. nat. LL24-20. Pour l'année 1863, la société dépensa 1 138,50 F, dont 565,60 F furent payés aux boulangeries locales.

28. Natalie Petiteau, *Les vétérans du Premier Empire*, *op. cit.*, p. 33-38.

29. Rapport du maire de Belsey, 28 août 1852, AD Côte-d'Or, 1 M 467.

30. Circulaire du préfet de Dordogne, Périgueux, 12 décembre 1857, AD Dordogne, 1 M 125.

31. Maire de Périgueux au préfet, 17 décembre 1857, *ibid.*

32. Lettre du sous-préfet, 12 janvier 1858, AD Dordogne, 1 M 125.

33. Lettres du 22 et 29 décembre 1857, AD Dordogne, 1 M 125.

Dans la Somme, la situation matérielle des vétérans semblait meilleure. À la fin des années 1850, il y avait environ 5 300 titulaires de la médaille de Sainte-Hélène dans le département³⁴. L'Association des médaillés de Sainte-Hélène fut fondée en décembre 1859 par le préfet Sencier. Tous les membres payaient une modeste cotisation annuelle ; pour les membres honoraires la contribution minimale était fixée à six francs. Le but de l'Association était de subvenir aux besoins des anciens combattants, notamment en suppléant par des souscriptions locales l'aide financière accordée aux médaillés par l'État³⁵. Grâce au zèle de ses dirigeants, la société put lever des fonds considérables : pour l'année 1861-1862, l'Association reçut en souscription la somme de 7 328 F, dont plus de la moitié fut dépensée pour des subventions aux médaillés nécessiteux³⁶. Les archives de l'Association nous fournissent également des éléments intéressants sur la condition des vétérans. La liste des membres pour l'arrondissement d'Abbeville pour l'année 1860, par exemple, indique que plus de la moitié des médaillés étaient analphabètes. Mais presque tous mettaient un point d'honneur à payer quelque chose. Ainsi Antoine Hector Carré, âgé de 87 ans, payait sa cotisation annuelle de 10 centimes bien qu'il fût « aveugle et pauvre »³⁷. Dans leur ensemble, les médaillés de la Somme ne donnaient pas l'impression de manquer de ressources. Sur plus de cinq mille membres en 1861-1862, l'Association ne reçut des demandes individuelles de secours que de 208 vétérans – moins de 5 % de tous les membres³⁸. Dans les années qui suivirent, le nombre de demandes de cette nature chuta encore.

Au milieu des années 1860, l'Association de la Somme se trouvait dans une excellente situation financière, avec un excédent budgétaire de 5 743 F³⁹. Mais tous les ans des centaines de vétérans étaient enlevés par la mort. Le rapport de 1865 ne fournit pas de chiffres mais nota cependant qu'un « grand nombre » de médaillés étaient décédés durant les cinq dernières années⁴⁰. Pour ces « glorieuses reliques » qui avaient survécu à tant de malheurs et de souffrances à travers le

34. AD Somme, 99 M 27 (médaillés de Sainte-Hélène).

35. *Statuts de l'Association des médaillés de Sainte-Hélène de la Somme*, 15 décembre 1859, AD Somme, 99 M 27.

36. Association des médaillés de Sainte-Hélène de la Somme, rapport des activités pour l'année 1861-1862, Amiens 25 juin 1862, AD Somme, 99 M 27.

37. Liste des souscriptions (1860), arrondissement d'Abbeville, Association des médaillés de Sainte-Hélène de la Somme, AD Somme, 99 M 27 (médaillés de Sainte-Hélène).

38. Rapport des activités pour l'année 1861-1862, *op. cit.*

39. Assemblée générale de l'Association, 1865, rapport du préfet de la Somme, AD Somme, 99 M 27 (médaillés de Sainte-Hélène).

40. *Ibid.*

xix^e siècle, les années 1860 représentèrent la course finale contre la mort. Toute la douleur et le pathétique, toute la précarité mais aussi toute la dignité de cette lutte pour la survie se retrouvèrent dans une courte lettre, écrite d'une main tremblante au nom des médaillés de l'Hospice de charité de Lyon au début du mois d'août 1867. Ces vétérans implorèrent le préfet du Rhône de leur permettre de venir à la messe du 15 août à la Cathédrale de Saint-Jean, car beaucoup d'entre eux « ne seraient peut-être plus là l'année prochaine »⁴¹.

IV

Revenons maintenant à la fête nationale du Second Empire. Surtout dans la France profonde, c'est dans ce cadre festif que les médaillés furent incorporés dans la sphère publique entre 1858 et 1859. On peut en effet constater une véritable symbiose entre la fête napoléonienne et les hommes qui étaient littéralement les témoins vivants de cet « âge d'or ».

Les anciens soldats de la Grande Armée étaient-ils tous bonapartistes sous le régime de Napoléon III ? Les archives départementales nous livrent bien quelques exemples de vétérans refusant de prendre part aux célébrations du 15 août en raison de leur « opposition au gouvernement » – notamment à Mormoiron (Vaucluse) en 1861⁴². Mais nous n'avons rien trouvé dans nos recherches qui permette d'affirmer qu'un nombre important d'anciens combattants étaient hostiles au Second Empire. D'ailleurs pourquoi l'auraient-ils été ? Ni les orléanistes ni les républicains ne s'étaient vraiment préoccupés de leur sort avant 1850, en contraste avec Napoléon III qui avait créé pour eux la distinction honorifique de la médaille de Sainte-Hélène, et avait remis à l'honneur leur contribution à l'épopée historique de la Révolution et de l'Empire.

Nous serions même tentés d'aller plus loin, et d'inverser la problématique. Ce ne fut pas la fête nationale du 15 août qui donna un lustre particulier aux médaillés, mais plutôt l'inverse. Toutes les sources dans les archives nationales et départementales sont concordantes : la présence des anciens combattants pendant les cérémonies officielles de la Saint-Napoléon donnait lieu à un enthousiasme

41. Lettre du médaillé Auclair au Préfet du Rhône, Hospice de la Charité, Lyon, 6 August 1867, AD Rhône, 1 M 165.

42. Rapport du maire, 17 août 1861, AD Vaucluse, 1 M 880.

populaire éclatant et à des scènes de liesse souvent spontanées. Il faut d'ailleurs noter ici que les vétérans étaient déjà présents en corps dans les cérémonies officielles du 15 août bien avant leur reconnaissance officielle en 1857 : nous les retrouvons par exemple à Sainte-Claude (Jura) en 1852⁴³, La Châtre (Indre) en 1853⁴⁴, et Carcassonne (Aude) en 1854⁴⁵. Pour vraiment percevoir l'effet d'entraînement de la présence des anciens combattants, reportons-nous aux cérémonies du 15 août en 1858, pendant lesquelles beaucoup de médaillés reçurent leurs décorations des autorités communales. Dans le village de Gourdon (Var,) le maire nota qu'en 1858 la fête nationale avait coïncidé avec la remise des décorations aux médaillés de sa commune, et que « toute la population voulait manifester son enthousiasme ». Un incident illustra la réalité de ce propos. La cérémonie devait avoir lieu à la mairie dans l'après-midi, en présence du conseil municipal. Toutefois, à l'heure convenue, la petite salle commune était remplie de « centaines » d'habitants du village, qui s'étaient présentés spontanément. Il y eut tant de monde que la cérémonie dut avoir lieu en plein air, sur la place du village. Dans son allocution, le maire rendit un vibrant hommage aux vétérans, insistant notamment sur le sentiment de respect qu'ils inspiraient dans toute la commune. La foule manifesta son enthousiasme en criant « Vive Napoléon ! Vive l'Empereur ! »⁴⁶.

Dans plusieurs localités, les fêtes de 1858 furent rallongées de plusieurs jours afin d'offrir un hommage appuyé aux médaillés. Ainsi dans la ville de Pertuis (Vaucluse), le sous-préfet nota que les réjouissances s'étaient déroulées « sous des conditions qui n'avaient pas été vues jusqu'à présent ». Il y eut trois jours consécutifs de fêtes : pour l'Empereur le 15, avec toutes les cérémonies civiques et religieuses traditionnelles ; le comice agricole le 16, avec des jeux et amusements publics, et enfin pour les anciens combattants et médaillés de la commune le 17. Toute la population de Pertuis s'associa à cet hommage, qui fut couronné par un banquet et un spectaculaire feu d'artifice. Nul doute que, pour les habitants de la commune, ce fut le troisième jour qui marqua le temps fort des festivités⁴⁷.

Autre indice du pouvoir de séduction des anciens combattants pendant les fêtes du 15 août : leur rôle capital dans la procession civique. Dans toutes les villes et villages de France, le rituel de la Saint-Napoléon était immuable : les notabilités de la commune se

43. Rapport du procureur-général, Besançon, 14 septembre 1852, AN BB30-373.

44. Rapport du préfet, 20 août 1853, AN F1C^{III}/Indre (6).

45. Rapport du préfet de l'Aude, 20 août 1854, AN F1C^I 110.

46. Rapport du maire de Gourdon, 16 août 1858, AD Var, 6 M 18 (5).

47. Rapport du sous-préfet d'Apt, 20 août 1858, AD Vaucluse, 1 M 880.

réunissaient à la mairie (ou devant la maison du maire) pour ensuite défiler en cortège jusqu'à l'Église, où était exécuté le *Te Deum* traditionnel. Les rapports des fonctionnaires sur le déroulement des cérémonies ne laissent aucun doute : ce furent bien les médaillés qui firent ici preuve du plus grand zèle. À Bouzigues (Hérault,) le jour de la fête nationale en 1859, le maire fut réveillé par des éclats de voix avant l'aube : c'était les médaillés, déjà rassemblés devant la maison commune (les vieux, il est bien connu, sont matinaux...) Leur enthousiasme faisait plaisir à voir : « Ces nobles vétérans se cherchaient, s'appelaient pour échanger leurs vues et évoquer ensemble la mémoire de leur illustre compagnon. »⁴⁸

Dans tout l'Hexagone entre 1858 et 1869, les processions civiles de la fête du 15 août accordèrent une place spéciale aux médaillés de Sainte-Hélène. Ainsi à Brens (Tarn), nous les retrouvons rassemblés derrière les autorités communales, « ravis d'être les objets d'une telle attention publique »⁴⁹. Dans beaucoup de communes, comme à Bouzigues, les vétérans étaient placés immédiatement derrière le maire et le corps municipal ; ils étaient donc en tête de cortège, devant tous les fonctionnaires de la commune⁵⁰. Souvent, les médaillés furent chargés de porter la bannière nationale : ainsi à Solliès-Ville (Var) en 1866, la procession civile fut dirigée par des anciens combattants ; l'un d'entre eux arborant fièrement le drapeau tricolore⁵¹. Parfois, les vétérans créèrent leurs propres bannières, comme à L'Isle (Vaucluse) en 1866, où le drapeau porta l'inscription « Vive l'Empereur – Les Médaillés de Sainte-Hélène »⁵².

V

La notion d'honneur revint inlassablement dans le discours des médaillés, à la fois comme sujet et objet. Les vétérans se perceurent comme une corporation « honorable », et restèrent très attentifs aux honneurs qui leur furent rendus – ou, dans quelques rares cas, aux manquements à cet honneur. Pour bien saisir l'importance fondamentale de ce concept, arrêtons-nous un instant sur les statuts d'une association de médaillés – celle de la Chapelle Saint-Denis, en

48. Rapport du maire de Bouzigues, 20 août 1859, AD Hérault, 1 M 506.

49. Rapport du maire de Brens, 16 août 1858, AD Tarn, IV M² 57.

50. Rapport du maire de Bouzigues, 20 août 1859, AD Hérault, 1 M 506.

51. Rapport du maire de Solliès-Ville, 16 août 1866, AD Var, 6 M 18 (5).

52. Rapport du commissaire de police, L'Isle, 16 août 1866, AD Vaucluse, 1 M 880.

région parisienne. Regroupant une centaine de vétérans, cette corporation fut fondée en mai 1858 et présidée par Hébert, le maire de la commune⁵³. La constitution de l'association comptait trente articles. Celle qui définissait les buts de la corporation était très claire :

« La médaille de Sainte-Hélène est une distinction éminemment honorable pour tous ceux qui ont le droit de la porter, ainsi que pour tous ceux qui n'ont pas l'honneur d'être décorés par elle, mais qui savent comment comprendre et apprécier sa signification. »⁵⁴

Le but de l'association était de promouvoir la solidarité entre les anciens combattants et un sens de « respect » et d' « honneur » pour la médaille⁵⁵. Les statuts insistèrent beaucoup sur le traitement approprié de la décoration, qui devait toujours être portée de façon décente et ne devait jamais être « déshonorée » par un quelconque geste ou une parole déplacée⁵⁶. Les règles étaient également très strictes sur les demandes individuelles d'assistance. Tout médaillé se trouvant dans le besoin et désireux de solliciter l'aide financière de l'Empereur se devait de recevoir l'aval de la corporation ; encore une fois le but ici était clairement de protéger la réputation des vétérans dans leur ensemble⁵⁷. Les transgressions à ce code de l'honneur furent strictement sanctionnées. Tout membre dont les actions portaient atteinte à la bonne réputation de la corporation, notamment par « une conduite scandaleuse et des mœurs dépravées », était immédiatement et irrévocablement expulsé⁵⁸. Les membres étaient également dans l'obligation, quand un des leurs mourait, d'accompagner sa dépouille mortelle à l'Église puis au cimetière ; tout contrevenant à cette pratique était également passible des plus lourdes sanctions⁵⁹. Le comportement des médaillés entre eux se devait aussi d'être caractérisé par la « décence » des hommes « qui se respectent les uns les autres »⁶⁰. Ailleurs en France, d'autres associations de vétérans avaient même des règles plus strictes ; ainsi en Maine-et-Loire, la corportation des médaillés se réservait le droit de refuser l'adhésion de tout homme qui ne possédait pas « une position sociale, qui seule peut garantir le respect »⁶¹.

53. *Corporation des Membres décorés de la médaille de Sainte-Hélène en résidence à la Chapelle Saint-Denis. Règlement* (Paris, 1858), Bib. nat. LL24-11.

54. *Ibid.*, p. 7.

55. *Ibid.*, p. 1.

56. *Ibid.*, p. 8.

57. *Ibid.*, p. 2-3.

58. *Ibid.*, p. 4.

59. *Ibid.*, p. 5-6.

60. *Ibid.*, p. 7.

61. *Préambule et Statuts des Membres décorés de la médaille de Sainte-Hélène*, Maine-et-Loire (1859), Bib. nat. LL24-10.

Ce besoin de maintenir un sens de dignité et d'honneur, cette soif de reconnaissance publique se manifestèrent également dans le comportement des médaillés pendant les cérémonies du 15 août. Les vétérans se montrèrent très susceptibles à toute atteinte à leur « honneur ». Les principaux coupables ici furent les municipalités, qui traînèrent parfois les pieds pour organiser les cérémonies et réjouissances publiques – surtout si les maires étaient légitimistes ou si le conseil municipal est doté d'une majorité républicaine ou libérale. À Tours, en 1859, les vétérans furent placés en fin de cortège ; la procession avança si vite que les médaillés furent laissés loin derrière et éventuellement coupés du cortège par la foule. Le maire confessa que les anciens soldats avaient été offusqués par ce manque d'égards à leur encontre⁶². À Balaruc-les-Bains (Hérault), en 1867, le seul médaillé survivant de la commune se plaignit amèrement de n'avoir reçu aucune invitation à se joindre à la procession civique ; il blâma le maire du « peu de solemnité » qu'il accordait à l'organisation de la fête du 15 août⁶³. Même problème à Barbentane (Bouches-du-Rhône) en 1862 ; le maire « n'avait pas invité les médaillés de Sainte-Hélène⁶⁴. » À Aix en 1859, la municipalité (à tendance légitimiste) ne se donna même pas la peine d'imprimer les traditionnelles affiches annonçant la fête nationale. Ces affiches servaient également de faire-part aux vétérans pour se rendre à l'Église pour le *Te Deum*. Les médaillés furent « profondément offensés » de cet oubli⁶⁵. Il y eut aussi des heurts entre les vétérans et certains curés ultramontains ; en 1859, les médaillés se virent interdire l'accès à l'Église de Vritz (Loire-Inférieure) parce qu'ils défilaient sous une bannière tricolore⁶⁶. Le contexte politique national – la guerre d'Italie, et la remise en cause par la France du pouvoir temporel du pape – fut certainement pour beaucoup dans cette échauffourée symbolique. Mais les soldats de Dieu et de l'Empereur ne furent pas vraiment faits pour s'entendre : les uns chantaient des cantiques, les autres des chansons de Béranger. C'est très certainement cette hostilité latente qui poussa le curé de Gigean (Hérault) à décrire les médaillés, qui avançaient un peu trop lentement dans l'Église avant le *Te Deum*, comme des « vieilles peaux »⁶⁷.

62. Rapport du maire de Tours, 15 août 1859, AD Indre-et-Loire, 1 M 255.

63. Lettre d'Antoine Cournet, médaillé de Sainte-Hélène, au préfet de l'Hérault, 17 août 1867, AD Hérault, 1 M 509.

64. Rapport du sous-préfet d'Arles, 20 août 1862, AD Bouches-du-Rhône, 1 M 643.

65. Rapport du sous-préfet d'Aix, 16 août 1859, AD Bouches-du-Rhône, 1 M 642.

66. Lettre du 27 août 1859, AD Loire-Atlantique, 1 M 675.

67. Cité par Pierre Pierrard, *Histoire des curés de campagne*, Paris, Plon, 1990, p. 206.

Mais si la fête du 15 août fut souvent le théâtre de conflits entre autorités religieuses et politiques locales⁶⁸, le nombre d'incidents qui opposèrent directement le clergé et les vétérans restèrent très limités. L'immense majorité des rapports administratifs évoquent non seulement des sentiments de chaleur et d'affection des populations locales envers les anciens combattants pendant les cérémonies officielles du 15 août, mais aussi les effets extraordinaires que leur présence pouvait produire. Dans le village de Sacy (Marne), en 1859, la procession civique était composée d'un fort contingent de médaillés ; le maire nota que « partout sur son passage le cortège a été acclamé avec grande ferveur » ; il ira même jusqu'à affirmer que les fêtes de 1859 – les premières auxquelles participèrent les anciens combattants de façon corporative – furent les plus mémorables depuis 1852⁶⁹. À Cousances (Meuse), les pompiers décidèrent de rendre un hommage particulier aux médaillés. Ils demandèrent que leur fut accordé l'« honneur » – le mot revient encore – de fournir une escorte pour accompagner les vétérans de leur maison jusqu'à la municipalité avant les cérémonies du matin, puis pour les raccompagner chez eux en fin de journée ; les pompiers présentèrent les armes et furent acclamés par une foule importante⁷⁰.

À Nantes, en 1869, l'hommage populaire aux médaillés prit une tournure encore plus remarquable. Le maire de la ville avait, comme à l'accoutumée, invité les anciens combattants à se réunir dans la cour de la municipalité avant de défiler jusqu'à la cathédrale. Juste avant 11 heures du matin, alors que les notables locaux se préparaient à avancer en cortège, « des représentants de 36 corporations ouvrières, bannières flottant fièrement, vinrent spontanément rejoindre la procession, qu'ils accompagnèrent jusqu'à la Cathédrale »⁷¹. Cet hommage des ouvriers aux anciens combattants illustra bien la popularité de la légende napoléonienne en France – et ce n'est sans doute pas un hasard si les corporations de Nantes choisirent de défiler ainsi aux côtés des médaillés en 1869, le centenaire de la naissance de Napoléon I^{er}. Pas étonnant, donc, que les rapports officiels mirent l'accent sur la satisfaction affichée par les médaillés. Comme le souligna le commissaire de police d'Avignon en 1861 : « Tout le monde a vu avec plaisir les médaillés de Sainte-

68. Sur ce point, cf. Sudhir Hazareesingh, *Religion and anti-clericalism during the civic festivities of the Second Empire*, *English Historical Review* (à paraître, 2004).

69. Rapport du maire de Sacy, 23 août 1859, AD Marne, 32 M 10.

70. Rapport du 16 août 1858, AD Meuse, 73 M 6.

71. Rapport de police, Nantes, 1869, AD Loire-Atlantique, 1 M 675.

Hélène dans la procession civique. Les visages de ces braves vieux rayonnaient de bonheur. »⁷²

La capacité d'attraction des vétérans ne se limitait pas à une partie de la société, ou à une couche sociale : l'enthousiasme pour les survivants des guerres napoléoniennes était partagé par des catholiques, des jeunes, ainsi que par les populations rurales et paysannes⁷³. Partout où ils apparurent pendant les cérémonies du 15 août, les médaillés furent l'objet de « respect, admiration, honneur »⁷⁴. La place spéciale des vétérans dans les esprits et les cœurs des Français fut soulignée dans beaucoup de rapports. Le procureur-général de Colmar écrivit en 1858 que « l'institution de la médaille de Sainte-Hélène est très populaire, surtout dans les campagnes où vivent toujours un nombre considérable de reliques de nos anciennes troupes »⁷⁵. Même avis du sous-préfet de Béziers : « La présence et l'enthousiasme des médaillés de Sainte-Hélène a produit un heureux effet sur la conscience publique. En les honorant, l'Empire a conquis les sympathies même des plus indifférents et rallié bien des cœurs. »⁷⁶

VI

Les diverses réjouissances organisées par les notables locaux en honneur des vétérans napoléoniens marquèrent l'apogée des célébrations du 15 août. La chaleur de la sociabilité communale et l'empreinte puissante du souvenir napoléonien s'entremêlèrent dans ces moments, qui illustrèrent également la remarquable solidité physique des vétérans.

Un grand nombre de communes tinrent à honorer leurs médaillés en organisant réceptions et banquets le soir du 15 août. Ainsi à Avallon (Yonne), en 1861, le maire offrit un « banquet improvisé » en honneur des vétérans⁷⁷. À Fleury (dans le même département), en 1863, ce furent les 32 pompiers de la commune qui offrirent un banquet aux huit médaillés de la localité ; les fonds provinrent de la

72. Rapport du commissaire de police, Avignon, 16 août 1861, AD Vaucluse, 1 M 880.

73. Cf. les rapports du maire de Pignan, 17 août 1859, AD Hérault, 1 M 506 ; et le rapport du maire de Pérols, 17 août 1864, AD Hérault, 1 M 508.

74. Rapport du sous-préfet de Mirande, 18 août 1858, AD Gers, 1 M 342.

75. Rapport du procureur-général, Colmar, 4 octobre 1858, AN BB30-376.

76. Rapport du sous-préfet, Béziers, 17 août 1858, AD Hérault, 1 M 505.

77. Rapport du maire, 16 août 1861, AD Yonne, 3 M³ 33.

caisse municipale⁷⁸. À Althen-des-Paluds (Vaucluse), en 1864, les huit anciens combattants furent fêtés à un banquet pendant lequel l'enthousiasme des invités à leur égard ne cessa de se manifester⁷⁹. Dans les villes, les événements de ce type furent patronnés par l'élite administrative : ainsi à Toulouse, en 1858, soixante vétérans impériaux furent les invités d'honneur au banquet du 15 août de la préfecture⁸⁰ ; et à Rouen, en 1859, le banquet en honneur des médaillés fut organisé par la municipalité, en présence du préfet et des élites militaires⁸¹.

Aucun banquet n'eût été complet sans son complément de discours et de toasts. Les convives buvaient toujours à la santé de l'Empereur et de la famille impériale, mais souvent aussi aux médaillés de Sainte-Hélène. À Marsillargues, en 1858, un banquet de 36 couverts fut offert en honneur des vétérans impériaux ; après le repas, les toasts d'usage portés à la santé de la famille impériale, le Commissaire de police Morelli se leva :

« Permettez qu'à mon tour je porte un toast à la mémoire du grand homme dont les souvenirs sont encore vivaces dans nos cœurs ; à la gloire et à la prospérité de son illustre descendant créateur de la noble légion de Sainte-Hélène, de ces médaillés qui en ornant leurs poitrines cicatrisées font revivre dans le cœur de nos petits-enfants l'enthousiasme, le patriotisme qui faisaient un héros du simple conscrit dans ces mémorables batailles qui ont fait de la France la reine des nations civilisées. »⁸²

Hommage non seulement aux grandes figures historiques et contemporaines de la dynastie impériale, mais aussi au peuple bonapartiste, incarné ici par les anciens combattants de la Grande Armée : toute l'efficacité politique de la légende napoléonienne se reflétait à travers ce type de discours. Car la notion de noblesse populaire joua un rôle essentiel dans le dispositif idéologique bonapartiste sous le Second Empire. À travers les médaillés de Sainte-Hélène, le régime faisait passer un message capital : d'un côté, la juste récompense du travail et de la vertu, et de l'autre, la sublimation des différences sociales par l'effort individuel. La noblesse, dans la conception bonapartiste, n'était pas simplement une question de naissance, elle pouvait également s'acquérir par le travail, par l'effort, par le dévouement à la chose publique, et par le sacrifice

78. Rapport du commissaire de police, 17 août 1863, AD Yonne, 3 M³ 33.

79. Rapport du maire, 18 août 1864, AD Vaucluse, 1 M 880.

80. Rapport du procureur-général, Toulouse, 16 août 1858, AN BB30-421.

81. Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 1859, AD Seine-Maritime, 1 M 351.

82. Rapport du commissaire de police, 16 août 1858, AD Hérault, 1 M 505.

– qui plus est, toutes ces qualités étaient à la portée du plus humble des *grogards* qui défendait sa patrie.

Ces festivités nocturnes permettaient à beaucoup d'anciens combattants d'afficher une étonnante santé physique. Au banquet du 15 août à Sarcey (Rhône) en 1866, après les toasts d'usage, les médaillés se mirent à danser sur la table et chantèrent « avec vigueur » une série de chansons napoléoniennes⁸³. À Monteux (Vaucluse), les vétérans non seulement chantèrent après le banquet mais entraînèrent les convives en procession dans la ville, avec drapeaux et tambours, brisant le silence de la nuit de cris répétés de « Vive l'Empereur ! »⁸⁴. L'exemple le plus remarquable de cette santé physique vint de la commune de Chateaudouble (Var) en 1861. La veille de la fête du 15 août, les médaillés abattirent un arbre et le transportèrent jusqu'à la place principale, où ils le fendirent en petits morceaux pour le feu de joie. Le jour de la fête nationale, les anciens combattants prirent part à deux processions (le matin pour la Saint-Napoléon, l'après-midi pour l'Ascension), puis se réunirent à la municipalité pour un banquet offert en leur honneur. Après ces agapes, ils dirigèrent un cortège nocturne qui marcha à travers la ville, et fut rapidement rejoint par des centaines de citoyens. À minuit cette joyeuse cohorte faisait toujours entendre sa voix, chantant notamment le refrain de Béranger : « Parlez-nous de lui grand-mère, grand-mère parlez-nous de lui. » Les médaillés tinrent bon jusqu'aux premières lueurs, où ils déjeunèrent gaiement avant de rentrer chez eux⁸⁵.

VII

Les médaillés de Sainte-Hélène eurent un impact considérable sur la conscience publique française entre 1858 et 1869. Leur rôle central dans les festivités du 15 août était, de ce point de vue, le reflet d'un phénomène plus large : le profond attachement des populations locales à la mémoire napoléonienne, symbolisée par des hommes qui avaient non seulement combattu pour la France mais aussi côtoyé l'Empereur – ou du moins pouvaient plausiblement prétendre l'avoir fait.

83. Rapport du maire de Sarcey, 23 août 1866, AD Rhône, 1 M 165.

84. Rapport du maire de Monteux, 19 août 1866, AD Vaucluse, 1 M 880.

85. Rapport du maire de Chateaudouble, 18 août 1861, AD Var, 6 M 18 (5).

Un des aspects les plus étonnants de l'histoire de ces anciens combattants est leur impressionnante résistance physique – particulièrement dans le cas des simples soldats. Il est vrai que pour beaucoup d'entre eux l'institution de la médaille de Sainte-Hélène arriva trop tard ; en 1857 certaines communes ne comptaient plus d'anciens combattants, ou n'en avaient qu'un seul⁸⁶. Mais, malgré l'hécatombe des années 1860, leur nombre resta suffisamment élevé pour faire une forte impression sur le public, notamment pendant les fêtes civiques du Second Empire. Notons d'ailleurs que le dernier décoré de la médaille de Sainte-Hélène dans le département des Vosges reçut son brevet à quelques mois seulement de la déchéance du régime impérial, le 7 février 1870⁸⁷, et que les funérailles des anciens combattants continuèrent jusque bien au-delà⁸⁸. Rien d'étonnant, donc, que ces vétérans aient pu inspirer les Muses. Voici une des multiples offrandes aux médaillés produites sous le Second Empire, émanant d'un poète rouennais :

« Malgré tant de souffrance
 Malgré tant de revers
 Lauriers de notre France
 Vous êtes toujours verts ! »⁸⁹

La participation des vétérans napoléoniens aux fêtes civiques du Second Empire jette aussi un éclairage nouveau sur ces cérémonies. Les historiens récents du 15 août ont eu tendance à insister sur certains aspects de ces fêtes : Alain Corbin parle ainsi de « césarisme », soulignant le culte de l'Empereur et le nationalisme militariste, tandis que (poussant plus loin dans le même registre) Rosemonde Sanson met l'accent sur l'absence d'allégresse populaire, et le caractère « imposé » de la fête du 15 août : une festivité décrétée d'en haut, instrumentalisée par le pouvoir, et contrôlée par les élites locales et religieuses. En un mot, une fête sans réelle spontanéité⁹⁰. Face à cette image – qui rappelle un peu les dénonciations républicaines de la fête impériale au XIX^e siècle – nous avons pu voir que la réalité (surtout loin des grandes villes) était sensiblement différente. La fête du 15 août était non seulement une célébration populaire, mais son

86. C'est le cas notamment à Villeneuve-les-Béziers (Hérault) ; cf. le rapport du maire sur les célébrations du 15 août en 1857, AD Hérault, 1 M 505.

87. Louis-Henri Fleurance, *Les survivants des campagnes*, op. cit., p. 64.

88. Voir, notamment, *Discours prononcé par M. Pelletat sur la tombe de M. Jacques-Louis Philippe, médaillé de Sainte-Hélène* (Rouen, 1874), Bib. nat. LN27-27729.

89. *Aux décorés de la médaille de Sainte-Hélène. À propos de l'inauguration de la statue de Napoléon I^{er} à Rouen, le 15 août 1865*, Bib. nat. YE-37738.

90. Rosemonde Sanson, Le 15 août : Fête nationale du Second Empire, in Alain Corbin et al., *Les usages politiques des fêtes aux XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 134-135.

caractère festif et spontané était accentué par la présence des médaillés. Cette présence des anciens combattants dans les processions civiques organisées par les municipalités, l'enthousiasme public qu'elle a pu provoquer, et l'incorporation des médaillés dans l'ordre symbolique de la commune, démontrent que nous avons affaire ici à bien plus qu'une fête religieuse ; Bernard Ménager a bien raison de ce point de vue de souligner les éléments de « laïcité » qui traversent les festivités du 15 août, préparant ainsi la voie aux fêtes républicaines de la III^e République.

Le thème de l'honneur est aussi apparu comme un *leit-motiv* de notre histoire. Les médaillés avaient un grand sens du respect pour leur corporation, et tous les rapports administratifs soulignent la « fierté » avec laquelle ces valeureux anciens combattants portaient leurs médailles⁹¹. Il est également clair – le cas du médaillé Saumin, évoqué en début d'article, nous le rappelle – que ces vétérans étaient respectés et choyés dans leurs localités, et considérés comme des modèles de civisme et de patriotisme. La puissance de ces sentiments publics est d'ailleurs confirmée par les réactions populaires aux médaillés pendant les cérémonies du 15 août. Nous sommes loin ici, encore une fois, de l'image d'une corporation manipulée par le pouvoir bonapartiste pour « appuyer le régime » puis abandonnée à son triste sort⁹². Il est bien évident qu'il y eut des arrière-pensées instrumentalistes dans la création de la médaille. Le régime de Napoléon III était doué d'un excellent sens du politique, et voyait clairement tout le parti qu'il pourrait tirer de la glorification des vieux grognards de l'épopée impériale. Mais il serait erroné de ne voir dans cette affaire qu'une petite opération politique. L'enthousiasme populaire pour les anciens combattants fut tout à fait authentique et prit souvent des formes spontanées : écriture de poèmes, organisation de banquets, manifestations et hommages publics, et contributions charitables. Le sous-préfet de Vitry-le-François (Marne) eut bien raison de souligner l'enthousiasme populaire pour les vétérans « partout dans les campagnes »⁹³.

Comment expliquer ce sentiment de respect, et que nous révèle-t-il sur les attitudes sociales des Français pendant cette période ? La décoration publique des anciens combattants n'y fut pas pour grand-chose ; nous y verrons plutôt une ratification par le droit d'un fait social préexistant, plutôt que la création d'une nouvelle réalité

91. Un exemple parmi beaucoup : le rapport du maire de Behonne (Meuse), 17 août 1858, AD Meuse, 73 M 6.

92. C'est notamment la conclusion de Françoise Job ; *Les anciens militaires, op. cit.*, p. 435.

93. Rapport du sous-préfet de Vitry-le-François, 18 août 1869, AD Marne, 30 M 31.

par l'État. La popularité des médaillés révèle bien la ténacité de la légende napoléonienne en France – surtout dans les localités rurales. Mais il y a aussi là un hommage aux qualités physiques et morales des anciens combattants, survivants extraordinaires d'une époque meurtrière pour tout soldat. Hommage, aussi, à leur sens civique, illustré notamment dans la prime qu'ils accordent dans leur comportement social aux valeurs d'honorabilité et de discipline⁹⁴. De façon plus spéculative, on pourrait aussi voir dans les médaillés un symbole pratique d'un des aspects les plus puissants de l'idéologie bonapartiste au XIX^e siècle : la réconciliation de la division entre les notables et le peuple – une transcendance souvent évoquée par les dirigeants des associations de médaillés⁹⁵. Les vétérans, en somme, furent les héros emblématiques de la tradition bonapartiste, des modèles de vertu civique et d'émulation sociale⁹⁶. Nous touchons ici à un point important sur le caractère de la légende napoléonienne. Selon Frédéric Bluche, en effet, la légende napoléonienne et la politique bonapartiste furent non seulement deux choses distinctes, mais inversement liées⁹⁷. Pendant son apogée (notamment sous la Restauration), la légende ne posséda aucun caractère strictement politique, en ce sens qu'aucun mouvement politique cohérent n'en émergea ; selon Bluche, le bonapartisme comme force politique commença à prendre son essor sous la monarchie de Juillet, et cet essor se manifesta au dépens de la légende – qui fut particulièrement écornée après le coup d'État de 1851⁹⁸. L'histoire des médaillés de Sainte-Hélène sous le Second Empire suggère que ce contraste est trop rigide : la mythologie, le souvenir, et l'idéologie bonapartistes restèrent étroitement liées au XIX^e siècle, et le régime de Napoléon III utilisa habilement la légende napoléonienne pour asseoir son autorité politique et idéologique.

Ce qui nous amène, en dernier lieu, à poser la question du « militarisme ». Avec leurs mémoires guerrières, leurs chansons napoléoniennes, et leur culte de la chose militaire, les médaillés furent-ils des agents du « chauvinisme » français, cette forme dénaturée du sentiment national français au XIX^e siècle⁹⁹ ? Ici aussi, gar-

94. Ces qualités sont soulignées par le maire de Mailllys (Côte-d'Or) dans son rapport du 16 août 1859, AD Côte-d'Or, 1 M 467.

95. Cf. *Quelques mots adressés aux médaillés de Sainte-Hélène par leur Président, le 15 août 1861*, AD Gironde, 1 M 707.

96. Bernard Ménager insiste également sur cet aspect du rôle des médaillés ; voir *Les Napoléon du peuple*, *op. cit.*, p. 155.

97. Frédéric Bluche, *Le bonapartisme*, *op. cit.*, p. 172.

98. *Ibid.*

99. Sur ce thème, voir l'ouvrage de Gérard de Puymège, *Chauvin, le soldat-laboureur : contribution à l'étude des nationalismes*, Paris, Gallimard, 1993.

dons-nous de conclure trop hâtivement¹⁰⁰. Les médaillés évoquèrent souvent, il est vrai, leurs exploits militaires pendant les célébrations du 15 août¹⁰¹, et les chansons, poèmes, et cantates produites autour de la fête nationale du Second Empire mirent souvent l'accent sur les conquêtes napoléoniennes¹⁰². Mais sous le régime de Napoléon III (nous l'oublions facilement en raison de la fin calamiteuse du régime en 1870), l'Empire était plutôt synonyme de « paix ». Et effectivement, les fêtes civiques du régime mirent plutôt l'accent sur les principes de citoyenneté et du droit : « Les qualités militaires, comme disait l'Empereur, sont nécessaires seulement dans certaines circonstances et à certains moments. Les vertus civiles, qui sont le propre du vrai législateur, doivent à tout moment influencer la félicité publique. »¹⁰³ Le discours du régime pendant la Saint-Napoléon était une synthèse des différents éléments de la culture politique bonapartiste, célébrant la tradition guerrière de l'Empereur mais l'entourant et l'amortissant de considérations iréniques. S'adressant aux vétérans d'Albi en 1858, le député local (un général de division, lui-même médaillé de Sainte-Hélène, maire d'Albi et président du Conseil général du Tarn) rendit hommage « à la gloire de notre grand Empereur qui, tout à la fois, était un homme de génie, un guerrier, un législateur, et un profond stratège politique »¹⁰⁴.

En fait – et ce n'est pas le dernier des paradoxes de la fête impériale – les vétérans célébrèrent surtout la notion de « paix ». Une chanson populaire napoléonienne, composée par un médaillé de Sainte-Hélène, rendit hommage aux guerres conduites par le Second Empire « pour la justice, pour la paix, et pour la libération des peuples »¹⁰⁵. Reprenant le slogan « L'Empire c'est la paix », un autre ancien combattant encouragea les puissances européennes à traiter avec Louis Napoléon en 1852 : « Ayez confiance en lui, il ne veut pas de guerres. »¹⁰⁶ En 1859, un poème écrit par un médaillé, intitulé « L'Écho français », fut expédié au préfet de la Gironde ; le texte se termina par un hommage à la diplomatie bonapartiste

100. Nous avons traité cette question plus longuement dans Sudhir Hazareesingh, *A common sentiment of national glory: Civic Festivities and French collective sentiment under the Second Empire*, *Journal of Modern History*, à paraître, 2004.

101. Rapport du maire de Tourtour, 18 août 1859, AD Var, 6 M 18 (5).

102. Cf. *Napoléon ou la gloire française* (s.d.), Bib. nat. Ye 28422.

103. Hilaire Le Gai, *Almanach des souvenirs de l'Empire. Bonapartiana*, Paris, 1853, p. 5.

104. *Discours prononcé à la distribution de la médaille de Sainte-Hélène aux anciens soldats de la République et de l'Empire de la commune d'Albi, le 24 janvier 1858, par M. le général Baron Gorsse* (Albi, 1858), 4, Bib. nat. LL24-4.

105. *Chanson Napoléonienne par Girod-Genet, Hussard de l'Armée de la Loire* (Paris, s.d.) [1866], Bib. nat. Ye 55471 (1016).

106. *Chanson à double circonstance, improvisée dans une réunion d'amis sur les événements du 2, 3, et 4 décembre 1851* (Oise, s.d.), Bib. nat. Ye 55471.

« pour laquelle la paix est un autre nom »¹⁰⁷. Napoléon III et son régime payèrent très cher en 1870 d'avoir oublié cette promesse de paix, à laquelle restaient attachés non seulement le peuple français mais même les survivants de la grande épopée impériale.

Sudhir Hazareesingh est Fellow and Tutor en sciences politiques à Balliol College, à l'Université d'Oxford. Il a écrit et dirigé plusieurs ouvrages sur l'histoire et la culture politique française contemporaine, dont *From Subject to Citizen* (Princeton, 1998); *Intellectual Founders of the Republic* (Oxford, 2001); *Francs-maçons sous le Second Empire* (PUR, 2001, rédigé en collaboration avec Vincent Wright); et *The Jacobin Legacy in Modern France* (Oxford, 2002). Ses deux prochains ouvrages paraîtront en 2004, l'un portant sur les fêtes civiques du Second Empire et l'autre sur la légende napoléonienne en France au XIX^e siècle.

RÉSUMÉ

En 1857, le Second Empire fête les survivants des guerres napoléoniennes en instituant une nouvelle médaille civique en leur honneur. Cet article explore la notion d'« honneur » qui prit corps autour de ces vétérans, consolidant les liens qui les unissaient et imprégnant leurs rapports avec le reste de la société. À travers les rôles importants qu'ils jouèrent pendant les fêtes civiques de la Saint-Napoléon le 15 août, les médaillés de Sainte-Hélène purent ainsi contribuer à consolider le régime impérial, tout en illustrant la pérennité de la légende napoléonienne au XIX^e siècle.

Mots clés : Second Empire, France, honneur, bonapartisme, vétérans.

ABSTRACT

In 1857 the Second Empire officially celebrated the surviving napoleonic war veterans by instituting a new civic decoration in their honour. This article explores the distinct concept of « honour » which emerged around the veterans, binding them together as a group and informing their dealings with the rest of society. Through the important social and political functions they performed during the national festivities of the Saint-Napoléon on the 15th of August, these veterans highlighted the continuing strength of the Napoleonic legend in nineteenth-century France, and particularly underscored its critical role in underpinning the political legitimacy of the Second Empire.

Key words : The Second Empire, France, honour, bonapartism, veterans.

107. *L'Écho français*, poème offert au préfet de Gironde par l'Association des médaillés de Sainte-Hélène, 13 août 1859, AD Gironde, 1 M 707.